

Mission d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie

M. François-Noël BUFFET, président de la commission des lois et rapporteur,
MM. Philippe BAS, Jean-Pierre SUEUR et Hervé MARSEILLE, rapporteurs

PROPOSITIONS DU RAPPORT D'ÉTAPE

Proposition n° 1 : Garantir l'impartialité de l'État et consolider son rôle de proposition sur le dossier calédonien.

Proposition n° 2 : Élargir les discussions à la diversité des défis auxquels devra répondre la Nouvelle-Calédonie (économie, société, santé, école, culture, environnement, finances, contexte régional).

Proposition n° 3 : Écouter et consulter les acteurs économiques, sociaux, environnementaux, culturels, coutumiers, religieux ainsi que la jeunesse calédonienne.

Proposition n° 4 : S'appuyer davantage sur les maires de Nouvelle-Calédonie, forces de propositions pragmatiques et concrètes.

Proposition n° 5 : Associer pleinement le Parlement aux discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie

Proposition n° 6 : Conduire des discussions politiques éclairées par des considérations juridiques